



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Le Ministre d'Etat

Paris, le 21 FEV. 2008

Mesdames et messieurs les secrétaires généraux,

Comme je m'y étais engagé devant vous lors de nos différentes rencontres et devant les personnels du ministère, j'ai fait valoir ces dernières semaines, tant auprès du Premier ministre que du Président de la République, ma vision de l'ambition du MEDAD et des conditions nécessaires à sa réussite.

Ma conviction profonde est, plus que jamais, que la création du MEDAD constitue une opportunité sans précédent, qui donne enfin à la France les moyens de porter les projets ambitieux et prioritaires décidés par le Président de la République à l'issue des travaux du « Grenelle environnement ».

Les problématiques du développement durable sont des problématiques complexes, nécessitant des approches multicritères et transversales, mobilisant des compétences variées et pointues. Elles impliquent donc de pouvoir mobiliser au mieux, à tous les échelons territoriaux, la richesse que constituent les agents du MEDAD par la diversité de leurs origines et de leurs savoir-faire. Ceci suppose une organisation qui facilite le partage des connaissances, la mise en synergie des métiers et le travail en réseau. Il s'agit d'une condition nécessaire au maintien et au développement d'une expertise technique de haut niveau au sein de l'Etat sur les enjeux du développement durable, dans un contexte motivant pour les personnels.

C'est pourquoi, je juge primordial que la refondation du MEDAD s'appuie sur les principes suivants :

- une administration centrale forte, favorisant la transversalité et la prospective ;
- une administration régionale unifiée et responsable, par le regroupement de l'ensemble des missions des DRIRE, des DIREN et des DRE au sein d'une direction régionale de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (DREDAD), qui sera capable d'apporter une expertise de premier plan aux préfets de région ;
- une administration départementale au plus proche des territoires ruraux et urbains, par fusion des DDE et des DDAF pour former des DDEA, qui constitueront un outil optimisé à la disposition des préfets de département.

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux
des organisations syndicales

Suite à mes échanges de ces derniers jours, je suis en mesure de pouvoir vous affirmer, à ma plus grande satisfaction, que ces principes et cette ambition sont complètement approuvés par le Président de la République et le Premier ministre. Cette vision commune, au service du développement durable, est un élément fondamental.

Je suis donc aujourd'hui en capacité de pouvoir m'engager sur les orientations d'organisation du ministère suivantes :

- tout d'abord, le MEDAD continuera bien à disposer de ses propres services déconcentrés, qui mettront en œuvre sur le terrain les politiques du ministère, grâce aux moyens que nous leur déléguons à cet effet, sous la responsabilité de directeurs que j'aurai nommés. La priorité est de renforcer ces services par regroupement, en leur donnant une taille critique et en exploitant toutes les synergies ainsi rendues possibles ;
- les DREDAD regrouperont les DIREN, les DRE, les DRIRE ;
- les missions « Logement » resteront dans les DREDAD et les DDEA. Elles pourront ainsi contribuer, en interaction avec l'utilisation optimale du foncier, les règles d'urbanisme, les politiques d'aménagement et de construction durables..., à une approche cohérente de l'Etat au profit d'un développement plus durable ;
- les groupes de subdivisions des DRIRE seront confortés comme parties intégrantes des DREDAD, relevant d'un ensemble régional indissociable, dans un objectif de mutualisation des compétences rares ou pointues ;
- les services de navigation resteront interdépartementaux, selon une logique d'itinéraire (celui du fleuve), qui ignore les frontières départementales ;
- les DDEA deviendront, grâce à l'ensemble des métiers regroupés en leur sein, l'outil technique d'excellence sur lequel les préfets de département pourront s'appuyer pour répondre aux priorités du développement durable.

La réorganisation de l'administration centrale du MEDAD, la fusion des DDE et des DDAF et la fusion des DRIRE, des DIREN et des DRE sont des chantiers ambitieux, exemplaires pour la modernisation de l'Etat, fondamentaux pour les priorités du développement durable.

Je sais qu'ils ne réussiront qu'avec l'adhésion des agents et la mobilisation de toutes les énergies.

C'est pourquoi je tenais à répondre point par point aux inquiétudes que vous m'avez relayées, afin que les agents du ministère puissent s'inscrire pleinement dans ces projets, en ayant la garantie que leurs valeurs, leurs métiers, l'intégrité des services dans lesquels ils travaillent, soient respectés.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO